

# **Compte-rendu du conseil municipal du 15 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre, les membres du Conseil municipal de la commune d'Auménancourt, se sont réunis à 20h00 à la Mairie d'Auménancourt 38 rue du 151<sup>ème</sup> RI 51110 Auménancourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 10 novembre 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

## **Etaient Présents ou Représentés :**

Présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Monsieur Vincent RICHARD, excusé et ayant donné son pouvoir à Monsieur Guillaume TENET, Madame Nadine PREVOTEAU, excusée et ayant donné son pouvoir à Monsieur Christophe MAHUET, Monsieur Stéphane GIAGRANDE, excusé et ayant donné son pouvoir à Monsieur Sébastien GSELL.

## **Etaient Absents non Représentés :**

Monsieur Franck GUREGHIAN

## **Secrétaire de séance :**

Madame Carole LOPEZ

**Commune d'Auménancourt**

**Le conseil municipal décide de retirer la proposition de la validation du devis de la société NEOTEC de l'ordre du jour.**

## **N°1. Délibération déterminant les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps :**

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité la délibération déterminant les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps.

## **N°2 : Acquisition de la partie hangar des ateliers Jean-Pierre :**

Après présentation, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le futur projet d'acquisition d'une partie de la parcelle n°AB 385 situé au 36 rue du 151<sup>ème</sup> R.I pour un montant d'environ 90 000€ H.T.

### **N°3 : Décisions modificatives du budget n°3 :**

Après présentation, le conseil municipal a adopté à l'unanimité les modifications du budget suivantes :

#### **N°1 :**

**Chapitre 022 - dépenses imprévues Article 022 – dépenses imprévues : - 13 000 €**

#### **Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés**

Article 6454 - cotisations ASSEDIC : + 3000 €

Article 6453 - Caisses de retraites : + 3000 €

Article 6451 - URSSAF : + 4000 €

Article 6411 - Personnel titulaire : + 3000 €

#### **N°2 :**

**Chapitre 020 – article 020 – Dépenses imprévues : - 4 000 €**

**Chapitre 20 – article 2031 – Frais d'études : + 4 000 €**

### **N° 4 : Projet de Délibération de prime du pouvoir d'achat :**

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le projet de délibération pour l'instauration de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat.

#### **Hors délibération :**

- Invitation des élus de la Commune de Beine-Nauroy à assister à la séance du conseil. L'occasion d'échanger sur différents sujets communs, et nouer des liens essentiels au développement de nos Communes.
- Présentation du dossier de vidéoprotection par l'Adjudant-Chef Laurent JANET
- Présentation de la situation comptable ainsi que l'orientation budgétaire 2024
- **Travaux voirie :**
  - Tranche n° 2
  - Prévision de budget pour acquérir du foncier
  - 2024 : Phase 2 coût de maîtrise d'œuvre à prévoir
  - Création d'un nouveau local à la salle des fêtes
  - Déménagement du 15-1

**Date à retenir :**

- 2 décembre loto AFR
- 5 décembre journée déco de Noël
- 9 décembre l'arbre de Noël du comité des fêtes
- 16 décembre après-midi « colis de Noël des aînés » organisé avec le conseil jeune
- 20 janvier à 11h inauguration de la traverse et vœux 2024

**Conseil terminé à 22h11**

Fait à Auménancourt le 15 novembre 2023

Le Maire, Christophe MAHUET